



Jean-Paul LECOQ
Député de Seine Maritime
71 Rue Jules Siegfried
76600 LE HAVRE

Monsieur Philippe BAPTISTE
Ministre de l'enseignement supérieur
1 Rue Descartes
75231 Paris Cedex 05

Objet : Augmentation des frais de scolarité pour les étudiants étrangers extracommunautaires.

Monsieur le ministre,

Comme d'autres parlementaires l'ont déjà fait, je souhaite vous alerter sur les effets néfastes que ne manquerait pas d'avoir la généralisation des très fortes augmentations des frais de scolarité pour les études supérieures en France des étudiants étrangers extra-communautaires. Les frais de scolarité dont ils devraient s'acquitter s'élèveraient à 2.895 euros par an en licence, contre 178 euros aujourd'hui, et 3.941 euros en master et en doctorat, contre respectivement 254 et 380 euros.

Si le décret permettant d'appliquer un tel niveau de frais de scolarité existe depuis 2019, les universités avaient la possibilité d'y déroger, ce système a le mérite de laisser aux établissements l'appréciation en la matière puisque d'ailleurs le fait que 90% des universités exemptaient donc leurs étudiants étrangers de cette hausse des frais de scolarité atteste que ce niveau tarifaire est totalement inadapté. Or désormais, cette hausse deviendrait obligatoire, l'exonération devenant l'exception motivée.

Une telle décision serait une nouvelle atteinte à l'autonomie des universités et créerait une différence de traitement entre les étudiants étrangers selon qu'ils ont la nationalité d'un pays européen ou extraeuropéen. Cette distinction fondée sur l'origine est discriminatoire et donc inacceptable, surtout dans une République qui a décrété l'universalité de l'éducation.

Elle ne manquerait pas d'abord d'affecter les étudiants déjà engagés dans un cursus universitaire en France. En effet, ceux n'ayant pas les capacités financières de couvrir ces nouveaux frais n'auront d'autres choix que d'arrêter leurs études.

Dans votre stratégie d'attractivité « Choose France for Higher Education », présentée le 21 avril 2026, vous indiquez que 63% des étudiants étrangers se trouvent à l'Université, contrairement aux différents types d'écoles et formations payantes où ils n'atteignent qu'au maximum 15% pour les écoles de commerce. Bien que trouvant curieux cette comparaison entre établissements privés et universités publiques, elle confirme que les frais de scolarité peuvent en effet être un frein - une barrière diront certains – à la présence d'étudiants étrangers.

Par ailleurs, seulement 16% des étudiants dans les Universités françaises sont étrangers. Et ce pourcentage est voué à baisser avec votre réforme. L'Université du Havre l'a déjà expérimenté. En 2022, on y comptait 22% d'étudiants étrangers sur les bancs des amphithéâtres. Ce nombre est désormais à environ 14%. Si les premières années de la réforme le cap a pu être maintenu grâce aux étudiants en cours de cursus, l'Université du Havre peine à attirer les étudiants étrangers. Je sais, tout comme vous, qu'elle n'est pas la seule concernée et que cette tendance indique la tendance nationale à venir.

De ce constat clair, augmenter les frais de scolarité pour les étudiants étrangers n'a pour seul but que d'effectuer un tri social parmi les étudiants, c'est une mesure discriminatoire quand on sait que la majorité des étudiants étrangers en France vient d'Afrique, Afrique subsaharienne et Maghreb principalement.

Cette mesure va à l'encontre des engagements de la France et de ses intérêts, notamment diplomatiques. Alors que le Sommet Africa Forward s'est tenu à Nairobi, au Kenya, quelques jours plus tôt et avait pour but de renouveler nos partenariats avec les pays africains pour l'innovation et la croissance, dont la jeunesse est

l'élément clé, cette stratégie est un pied de nez à ce Sommet pour l'avenir. Garantir à des étudiants de tous horizons, de venir en France étudier, permet d'une part de faire rayonner la France à l'étranger ainsi que la langue française mais aussi d'aider des pays à se développer en formant leur future main d'œuvre. Le développement économique d'un pays apporte stabilité, sécurité et paix non seulement à ce pays, mais à l'ensemble de la région et donc bénéficie à la sécurité dans le monde. Nos partenariats avec les pays, notamment africains, ne peuvent pas reposer que sur des investissements privés. Nous pouvons avoir un avenir commun que si nous apprenons ensemble.

Un étudiant étranger sur notre territoire participe pleinement à l'activité économique de notre pays. Un rapport de Campus France publié en 2014 estimait qu'en moyenne, sur 12 mois, un étudiant étranger dépensait 11048 euros sur le territoire national. Si le Gouvernement indique dépenser 3 milliards d'euros par an pour les étudiants étrangers, ceux-ci apportent plus de 4,5 milliards par an.

Au-delà des aspects économiques, les étudiants et les professeurs bénéficient de cette diversité, autant culturelle que linguistique.

Pour la communauté urbaine du Havre cette décision aurait des effets délétères s'agissant d'un campus international ouvert volontairement sur le monde car elle est à la fois la principale place portuaire du pays avec 670 ports connectés, en figurant d'ailleurs parmi les 20 ports mondiaux les plus connectés, et l'une des principales places industrielles de France. 36.000 emplois dans plus de 1.000 entreprises sont concentrés sur notre zone industrialo-portuaire.

Raison pour laquelle la présence d'étudiants étrangers issus de tous les continents est non seulement importante mais plus que souhaitable parmi les 14.000 étudiants, de l'université, des 10 grandes écoles, des centres de formation et une dizaine de laboratoires de recherche formant ce campus international à travers les 230 formations qui sont dispensées. L'accueil et la formation de ces étudiants étrangers pour intégrer des filières professionnelles essentielles dans le maritime et le portuaire, dans la logistique, dans l'industrie, vont non seulement permettre aux entreprises de disposer, avec certains de ces étudiants, de futurs salariés formés et diplômés qui connaissent déjà le territoire et son tissu économique, notamment à

travers les stages. Mais c'est aussi, pour tous ceux qui repartiront formation et diplôme en poche dans leur pays, un investissement humain des plus précieux pour notre pays, et notamment le bassin économique du Havre et de l'axe Seine.

Tous les professionnels présents sur ma circonscription vous le diront : la présence d'étudiants étrangers constitue un atout et un vecteur d'attractivité pour notre territoire et pour le pays.

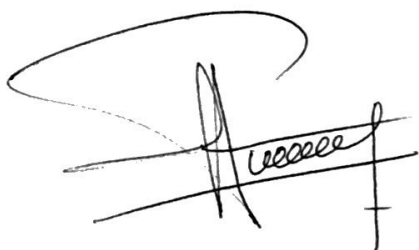
A l'inverse, je vous laisse imaginer l'effet totalement inverse qu'aurait l'application généralisée de frais de scolarité prohibitif et dissuasif... Le signal donné par une France qui entrave l'accès des étudiants étrangers serait économiquement néfaste.

Monsieur le ministre, il me paraît essentiel que cette généralisation ne soit pas appliquée et que les universités maintiennent leur prérogative actuelle en la matière, pour qu'effectivement les étudiants étrangers « chose France ».

En espérant, Monsieur le ministre, que vous abrogerait ce décret.

Veillez recevoir mes salutations distinguées.

Bonne nuit,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Paul Lecoq', with a large, stylized flourish above the name.

Jean-Paul LECOQ

Député de Seine Maritime